

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU LUNDI 28 MAI 2018

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

\*\*\*\*\*

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 14 mai 2018 s'est réuni le lundi 28 mai 2018 à 20h00, à l'Amphithéâtre de la Reine Blanche 19, rue du Château - 77000 MELUN, sous la présidence de M. Louis Vogel, Président, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : M. Nicolas ALIX, M. Gérard AUBRUN, M. Georges AURICOSTE, M. Alain BERNHEIM, M. Eric BONNOMET, M. Claude BOURQUARD, M. Noël BOURSIN (*à partir du point 7*), Madame Geneviève BURLE, Mme Josette CHABANE, Monsieur Philippe CHARPENTIER, Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, M. Willy DELPORTE, M. Bernard FABRE, Monsieur Francis GALLOY, Monsieur Gilles GATTEAU, M. Christian GENET (*présent jusqu'au point 23*), Mme Marie-Hélène GRANGE, Mme Anne GRAVIÈRE, M. Jean-Pierre GUERIN, M. Jérôme GUYARD, M. Thomas GUYARD, M. Pierre HERRERO (*présent jusqu'au point 21*), M. Christian HUS, Mme Geneviève JEAMMET, Mme Dominique KUNDIG-BORDES, Monsieur Jean-Claude LECINSE, M. Jean-François LEMESLE, M. Anselme MALMASSARI, M. Dominique MARC, M. Kadir MEBAREK (*présent jusqu'au point 17 puis pouvoir à M. Noël BOURSIN*), Mme Josette MEUNIER, M. Gérard MILLET, M. Jean-Pierre MITGERE, Mme Bénédicte MONVILLE-DE-CECCO, Mme Ginette MOREAU, Mme Anne MORIN, M. Romaric MOYON, Mme Carole NADAL, Mme Joëlle NOTO, Mme Sylvia ORDIONI, Mme Sylvie PAGES, M. Paulo PAIXAO, M. Vincent PAUL-PETIT, Mme Marie-Rose RAVIER, M. Jean-Pierre RODRIGUEZ, Mme Patricia ROUCHON, M. Alain TAFFOUREAU, M. Franck VERNIN, Mme Valérie VERNIN-FOURNIER, M. Louis VOGEL, M. Pierre YVROUD

**SUPPLEANTS** :

Mme Brigitte PIGNATELLI suppléante de M. Marc SAVINO

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES** : Mme Farida ATIGUI a donné pouvoir à M. Thomas GUYARD, M. Gilles BATAIL a donné pouvoir à Mme Dominique KUNDIG-BORDES, M. François BLANCHON a donné pouvoir à Mme Sylvie PAGES, M. Slimane BOUKLOUCHE a donné pouvoir à Mme Joëlle NOTO, Mme Patricia CHARRETIER a donné pouvoir à M. Dominique MARC, M. Michel DAUVERGNE a donné pouvoir à Mme Josette MEUNIER, Mme Ségolène DURAND a donné pouvoir à M. Romaric MOYON, M. Fabien FOSSE a donné pouvoir à M. Christian GENET (*jusqu'au point 23*), M. Dominique GERVAIS a donné pouvoir à M. Pierre HERRERO (*jusqu'au point 21*), M. François KALFON a donné pouvoir à M. Nicolas ALIX, Mme Françoise LEFEBVRE a donné pouvoir à M. Bernard FABRE, Mme Françoise MEGRET a donné pouvoir à Madame Geneviève BURLE, M. Henri MELLIER a donné pouvoir à M. Louis Vogel, Mme Brigitte TIXIER a donné pouvoir à Mme Marie-Rose RAVIER, M. Lionel WALKER a donné pouvoir à Mme Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Mme Renée WOJEIK a donné pouvoir à Madame Josette CHABANE

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Josette ANTIGNAC, Mme Patricia ASTRUC GAVALDA, Mme Françoise PERREAU, M. Mourad SALAH, Mme Jocelyne VERNON

**SECRETAIRE DE SEANCE** :

M. Gérard AUBRUN

\*\*\*\*\*

Le Président présente Madame Elodie Guivarch, nouvelle Directrice de la Direction Patrimoine et Environnement.

### Le Conseil Communautaire a :

1. désigné Monsieur Gérard Aubrun en qualité de Secrétaire de Séance.
2. pris acte du projet de compte-rendu de la séance du 26 mars 2018.
3. pris acte du compte-rendu des décisions du Bureau Communautaire du 17 mai 2018.
4. pris acte du compte-rendu des décisions du Président et des marchés à procédure adaptée.
5. installé Madame Josette Chabane dans les fonctions de Conseillère Communautaire représentante de la Ville de Melun.
6. à l'unanimité, avec 67 Pour, désigné l'association France Nature Environnement Seine-et-Marne, au titre de représentant d'associations locales au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).
7. à la majorité, avec 67 Pour et 1 Contre, déclaré que le compte de gestion 2017 du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et l'entretien du Ru du Jard n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et arrête le compte de gestion 2017 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur.
8. à l'unanimité, avec 68 Pour, déclaré que le compte de gestion 2017 du Syndicat Intercommunal d'assainissement du Ru des Hauldres n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et arrête le compte de gestion 2017 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur.
9. à l'unanimité, avec 66 Pour et 2 ne participent pas au vote, après que le Président ait quitté la salle, procédé à l'élection de M. Franck Vernin en tant que Président de séance pour le vote du compte administratif 2017 du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et l'entretien du Ru du Jard, prend acte du compte administratif 2017 et arrête les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement, arrête les résultats de l'exercice 2017 et les reports tels qu'ils doivent être repris conformément au document budgétaire et déclare toutes opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.
10. à l'unanimité, avec 66 Pour et 2 ne participent pas au vote, après que le Président ait quitté la salle, procédé à l'élection de M. Franck Vernin en tant que Président de séance pour le vote du compte administratif 2017 du Syndicat Intercommunal d'assainissement du Ru des Hauldres, prend acte du compte administratif 2017 et arrête les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement, arrête les résultats de l'exercice 2017 et les reports tels qu'ils doivent être repris conformément au document budgétaire et déclare toutes opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.
11. à l'unanimité, avec 68 Pour, décidé de reprendre dans le budget principal de la CAMVS les résultats de clôture 2017 du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et l'entretien du Ru du Jard.
12. à l'unanimité, avec 68 Pour, décidé de reprendre dans le budget principal de la CAMVS les résultats de clôture 2017 du Syndicat Intercommunal d'assainissement du Ru des Hauldres.
13. à l'unanimité, avec 66, Pour et 2 Abstentions, décidé de transférer à l'EPIC Office de Tourisme l'excédent de fonctionnement (42 297,36 €) ainsi que le solde négatif de la section d'investissement (4 456,92 €).
14. à la majorité, avec 59 Pour, 2 Contre et 7 Abstentions, approuvé l'adhésion à titre gratuit au « pôle ASTech Paris-Région ».
15. à l'unanimité, avec 53 Pour, 14 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, approuvé l'adhésion au Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne au titre de l'année 2018.
16. à l'unanimité, avec 68 Pour, approuvé l'élaboration d'un « Plan de paysage » pour la vallée de l'Almont, de l'Ancoeuil et de l'Ancoeur ainsi que le dépôt de candidature à l'appel à projets de l'Etat.

17. à l'unanimité, avec 66 Pour et 2 Abstentions, autorisé le Président à signer l'avenant n°3 au contrat de Délégation de Service Public de la patinoire.

18. à l'unanimité, avec 68 Pour, autorisé le Président ou son représentant à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage avec la commune de Limoges-Fourches dans le cadre des travaux de l'allée Jules Pelletier.

19. à la majorité, avec 66 Pour et 2 Contre, autorisé le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 3 au contrat de gestion déléguée d'affermage du service public d'assainissement sur la commune de Seine-Port avec la Société des Eaux de l'Essonne.

20. à l'unanimité, avec 68 Pour, autorisé le Président à signer la convention tripartite définissant les modalités de mise à disposition du logement de gardien de l'aire d'accueil des gens du voyage de Melun avec le Syndicat Mixte pour la Gestion de l'Habitat Voyageur et l'association unioniste Le Rocheton.

21. à l'unanimité, avec 68 Pour, approuvé la demande d'adhésion formulée par la Communauté de Communes du Pays de Limours au Syndicat Mixte pour la Gestion de l'Habitat Voyageur.

22. à l'unanimité, avec 66 Pour, fixé à 5 le nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel, ainsi que le nombre de représentants titulaires et suppléants de la collectivité.

23. à l'unanimité, avec 64 Pour et 2 Abstentions, approuvé la demande d'adhésion formulée par l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre au Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE).

Le Groupe politique « Gauche Citoyenne et Républicaine » souhaite présenter deux motions.

Le Président explique que la première, qui porte sur le compteur Linky, n'est pas de compétence communautaire et n'a pas trait aux enjeux communautaires.

La deuxième concerne la maternité du Santépôle de Melun, celle-ci est mise au vote.

24. à la majorité, avec 8 Pour, 34 Contre, 18 Abstentions et 4 ne participent pas au vote, la motion présentée par le Groupe politique « Gauche Citoyenne et Républicaine » est rejetée.

Le Président propose une motion sur la maternité du Santépôle de Melun de la part du Groupe politique majoritaire.

25. à la majorité, avec 57 Pour, 1 Contre, 5 Abstentions et 1 ne participe pas au vote, la motion présentée par le Groupe politique « Pour une Communauté d'avenir » est approuvée.

La séance est levée à 22h25

Le présent compte-rendu est affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,  
  
Louis Vogel  
Maire de Melun

